



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1^{ER} DECEMBRE 2022

Titulaires présents : MME COLLINET. MM BAILL

EUL. FISCHER. LAVEVRE. PAQUET. STOERCKEL. BAVARD. MAIRE. TAILLANDIER. APERT. DONICHAK.
JACQUOT. COLSON. PELLICOLI

Titulaires excusés : MM BOIRIN. PERDERISET. DESQUESNE (pouvoir à M. PELLICOLI). MALGRAS

Titulaires absents: MME COLLET. M. TASSIN

Suppléants excusés : MM POMI. LE GOUZ DE SAINT SEINE



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 OCTOBRE 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité moins une abstention (M. BAVARD absent).

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2023 - 2026

Le Centre de Gestion a lancé la procédure lui permettant de souscrire pour le syndicat un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Après communication des différents résultats, le comité syndical, à l'unanimité, décide de souscrire pour ses agents permanents (titulaires et stagiaires) pour l'ensemble des risques avec une franchise de 10 jours à un taux de 6.65 %. Le Président est autorisé à signer le futur contrat.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N° 2/2022

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de voter les décisions modificatives budgétaires suivantes :
2138 – 7212 : - 10 000 / 21318 – 7212 : + 10 000

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Afin de pérenniser un poste de gardien de déchèterie contractuel, le comité syndical, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique à raison de 23.50 h hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2023 et autorise le Président à signer l'arrêté correspondant.

CREATION DE POSTES « ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Considérant l'accroissement temporaire d'activité pour la collecte des ordures ménagères, le comité syndical, à l'unanimité, décide de recruter 5 agents contractuels à temps complet du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Les agents seront recrutés sur la base de l'IB 382 – IM 352 et autorise le Président à signer les contrats correspondants.

SIGNATURE CONVENTION ECOSYSTEM

Une nouvelle convention doit être signée avec l'éco-organisme ECOSYTEM pour la gestion des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention.

INFORMATIONS DIVERSES

M. STOERCKEL souhaite des précisions quant à l'apport de restes de nourriture dans les composteurs. Il lui est répondu que c'est tout à fait possible d'en mettre.

Les habitants du canton de St Seine l'Abbaye avaient été dotés par l'ancienne Communauté de Communes de bacs bleus roulants pour la collecte du papier. Suite à l'arrêt de cette collecte, ils pourront conserver ces bacs qu'ils pourront utiliser comme container à ordures ménagères.

Les habitants du Mirebellois qui ont été dotés d'un petit container jaune pourront venir l'échanger contre un bac d'une plus grande capacité.

MM PAQUET, COLSON et JACQUOT se sont rendus à une réunion d'informations concernant les travaux du centre de tri suite à l'entente territoriale. Le prix de la tonne triée en multimatériaux est fixé à 195.00 € HT pour l'année 2023.

Le Président,
F. PAQUET